



RELEVÉ DE DÉCISION COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football lors de sa réunion du **mardi 05 mai 2026** (en visioconférence entre le siège de la Ligue à Lyon et son établissement à Cournon d'Auvergne) :

Présents : MM. Hubert GROUILLER (Président) et André CHENE (secrétaire), Mme Isabelle BLANCHET-VOYET, MM. Pierre BOISSON, Christian MARCE, Jean-Claude VINCENT, Michel GODIGNON et Roger AYMARD.

Assiste : M. Gaëtan PLANCHE DEFRADE (Responsable Juridique).

AUDITION DU 05 MAI 2026

DOSSIER N°33R : Appel de l'ENT. S. DE TARENTEISE en date du 02 mai 2026 contre une décision prise par la Commission Régionale des Règlements, lors de sa réunion du 27 avril 2026, lui ayant donné match perdu par pénalité, avec report du gain à l'équipe adverse, suite à l'arrêt de la rencontre pour insuffisance d'éclairage.

Rencontre : ENT.S. DE TARENTEISE / AIN SUD (Senior Régional 2 Poule E du 18 avril 2026).

La Commission Régionale d'Appel,

- **Infirmes la décision rendue par la Commission Régionale des Règlements, lors de sa réunion du 27 avril 2026 :**
- **Décide de donner la rencontre du 18 avril 2026 à rejouer en diurne, en mettant les frais de déplacement des officiels et du club visiteur à la charge de l'ENT.S. DE TARENTEISE.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée ultérieurement aux parties par courrier électronique.